
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 30 mai 2023, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 24 mai 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNES-SIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, AL-LEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel (jusqu'à la question 3) CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DEGRAVE Patricia, DELHAYE Nicole, DELPLANQUE Émilie, DEMULIER Jérôme, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DIS-SAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine (à partir de la question 2), FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Daniele (jusqu'à la question 6), PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, TOURSEL Karine, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, WILLEMAND Isabelle

ROCURATIONS :

LECONTE Maurice donne procuration à GACQUERRE Olivier, BOSSART Steve donne procuration à LEMOINE Jacky, LAVERSIN Corinne donne procuration à THELLIER David, DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, PÉDRINI Lelio donne procuration à BERRIER Philibert, DELECOURT Dominique donne procuration à DRUMÉZ Philippe, DUHAMEL Marie-Claude donne procuration à DEROUBAIX Hervé, ANTKOWIAK Corinne donne procuration à SWITALSKI Jacques, BERTOUX Maryse donne procuration à GIBSON

Pierre-Emmanuel, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, FACON Dorothee donne procuration à DUPONT Jean-Michel, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MATTON Claudette donne procuration à LOISON Jasmine, MILLE Robert donne procuration à MAESEELE Fabrice, PICQUE Arnaud donne procuration à CRETEL Didier, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BECUWE Pierre, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CASTELL Jean-François, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, DUPONT Yves, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, FONTAINE Joëlle, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEGRAND Jean-Michel, MALBRANQUE Gérard, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, RUS Ludivine, SAINT-ANDRÉ Stéphane, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VOISEUX Dominique

Madame DELPLANQUE Émeline est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
30 mai 2023

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS

PRIME VERSEE AUX AGENTS DE DROIT PRIVE - ADULTES-RELAIS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

La Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane emploie des agents de droit privé sous le statut de contrats adultes relais dans les conditions fixées par l'article L5134-100 du code du travail.

Les agents de droit privé sont exclus du champ d'application du statut propre à la Fonction Publique Territoriale, notamment du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Ces agents ne peuvent donc bénéficier du régime indemnitaire applicable aux agents de droit public employés par la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, tel que défini par délibération du Conseil communautaire du 29 septembre 2020.

La Direction Générale des Collectivités Territoriales a toutefois précisé qu'aucune règle ne s'oppose à ce que l'équivalent du régime indemnitaire attribué aux fonctionnaires soit attribué aux agents de droit privé par voie de délibération, en fixant le montant et les modalités de versement.

Considérant les missions de médiatrice santé dévolues aux agents employés en contrats adultes relais employés par la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et la volonté de récompenser et reconnaître la qualité du travail de ces agents, il est décidé le versement d'une prime annuelle de 1000 euros, payable en deux parts égales en juin (500 euros) et novembre (500 euros), ou en cas de départ de la collectivité, lors du solde de tout compte.

Cette prime, proratisée selon la quotité de travail et/ou la date d'entrée dans la collectivité, sera versée en juin et en novembre 2023.

Cette prime est soumise aux prélèvements obligatoires relevant du régime applicable aux salariés de droit privé.

Cette prime est attribuée aux agents de droit privé employés sous le statut de contrats adulte relais, après adoption de cette délibération et signature d'un avenant au contrat de travail.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Service du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 23 mai 2023, il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'instauration d'une prime annuelle de 1000 € au profit des agents employés par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en contrats adultes relais, versée en deux parts égales en juin et en novembre 2023. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE l'instauration d'une prime annuelle de 1000 € au profit des agents employés par la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane en contrats adultes relais, versée en deux parts égales en juin et en novembre 2023.

AUTORISE l'imputation de cette dépense sur le budget principal de la collectivité.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le :

01 JUIN 2023

Et de la publication le :

02 JUIN 2023

Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky



LEMOINE Jacky